

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DÉCISION N° 38-2026

en date du 2 septembre 2026

**portant sur l'enlèvement du photocopieur multifonction RICOH IMC3000,
n°3100R910771, code 89832 en fin de location.**

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 32-2026 en date du 7 mai 2026 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DÉCIDE

Article 1 – d'accepter le devis de COPY SUD – 21, Avenue Marcel Dassault 31500 TOULOUSE pour l'enlèvement du photocopieur multifonction RICOH IMC3000, n°3100R910771, code 89832 en fin de location pour un montant hors taxes de 850,00 €.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

À Marval, le 11 septembre 2026

Régis de SOLMS
Maire

